Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 007-200073096-20261026-DEC_2026_669-AR

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-669

Objet : Culture – Convention de partenariat avec le THEATRE DE PRIVAS dans le cadre du projet 2026/2027 d'Education aux Arts et à la Culture

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Vu la délibération n° 2025-612 du 24 septembre 2025 approuvant le renouvellement de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2025/2029 ;

Considérant les actions engagées par ARCHE Agglo pour développer ses actions dans le cadre des services à la population ;

Considérant, dans le cadre du projet 2026/2027 d'Education aux Arts et à la Culture, l'intervention du THEATRE DE PRIVAS pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2027 pour la mise en œuvre d'un programme d'actions à destination de divers publics du territoire d'ARCHE Agglo ;

Considérant la nécessité de contractualiser avec ladite structure ses modalités d'intervention.

DECIDE

Article 1 – d'approuver et de signer la convention dans le cadre du projet 2026/2027 d'Education aux Arts et à la Culture pour un montant de 5 400 € TTC.

Article 2 - Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par :
Delphine COMTE
Date de signature : 26/10/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

Date et heure de publication : 27/10/2026 14:36:31